



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4651

Démarche "Soif de République" - Demande d'une subvention de fonctionnement de 16 500 euros auprès de la Préfecture du Rhône

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Egalité

Rapporteur : Mme TAZDAIT Djida

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4651 - DEMARCHE "SOIF DE REPUBLIQUE" - DEMANDE D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 16 500 EUROS
AUPRES DE LA PREFECTURE DU RHONE (SECRETARIAT
GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - MISSION EGALITÉ)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon conduit depuis de nombreuses années une politique globale en faveur de l'égalité (diversité, égalité femmes-hommes, handicaps) qui irrigue l'ensemble des champs de compétences de la collectivité. Par son action, elle s'attache à aller au-devant des personnes les plus éloignées de ses services, afin de les rendre plus accessibles au plus grand nombre.

L'accès à la pratique sportive des femmes est un enjeu important et, afin de le promouvoir, nous nous appuyons, notamment, sur l'application *enform@lyon* qui transforme la ville en grand terrain de sport, en proposant des parcours sportifs accessibles, audioguidés et favorisant la découverte du patrimoine, dans ses 9 arrondissements.

Cette année de coupe du monde féminine de football nous donne l'occasion de rappeler deux des objectifs poursuivis :

- celui d'encourager le développement de l'activité physique pour ses bénéficiaires en termes de santé : prévention des maladies cardio-vasculaires, réduction des récurrences dans les cancers,
- celui de renforcer la cohésion sociale et notamment la visibilité des femmes dans l'espace public, territoire de la République.

La Ville de Lyon souhaite faire reconnaître son action dans la démarche de l'Etat, labellisée « Soif de République ». Celle-ci vise à soutenir financièrement les collectivités locales œuvrant notamment pour la promotion des droits des femmes, pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, par des actions qui confortent les fondements du pacte républicain et renforcent le sentiment d'appartenance à leur commune et à la République. Les actions territoriales proposées peuvent porter sur différents champs comme celui du sport.

L'inscription de la Ville de Lyon dans la démarche « Soif de République » nous permet de renforcer notre action dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, en nous appuyant sur un partenariat local visant à promouvoir la pratique sportive des femmes via l'application *enform@lyon* et à développer des séances de préparation sportive à destination de femmes de ces deux arrondissements.

Le budget prévisionnel consacré à cette action est de 16 500 €. Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 € auprès de la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la démarche labellisée « Soif de République », pour l'année 2019.

Vu l'avis du Conseil **des 8^e et 9^e arrondissements** ;

Où l'avis de la commission **affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LE TITRE, lire :

- lire :

« Démarche "Soif de République" - Demande d'une subvention de fonctionnement de **16 500 euros** auprès de la Préfecture du Rhône »

- au lieu de :

« Démarche "Soif de République" - Demande d'une subvention de fonctionnement de **10 000 euros** auprès de la Préfecture du Rhône »

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, paragraphe 6, lire :

- lire :

« Le budget prévisionnel consacré à cette action est de **16 500 €** Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **16 500 €** auprès de la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la démarche labellisée « Soif de République », pour l'année 2019. »

- au lieu de :

« Le budget prévisionnel consacré à cette action est de **10 000 €**. Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **10 000 €** auprès de la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la démarche labellisée « Soif de République », pour l'année 2019. »

Dans LE DELIBERE, lire :

- lire :

« 1- M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de la Préfecture du Rhône une subvention de fonctionnement d'un montant de **16 500 €**, dans le cadre de son action labellisée « Soif de République », pour l'année 2019. »

- au lieu de :

« 1- M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de la Préfecture du Rhône une subvention de fonctionnement d'un montant de **10 000 €**, dans le cadre de son action labellisée « Soif de République », pour l'année 2019. »

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de la Préfecture du Rhône une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 €, dans le cadre de son action labellisée « Soif de République », pour l'année 2019.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 3- La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours - Article 74718 - Fonction 520 - Ligne de crédit 99978 - Programme DGD - Opération EGALLCD.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée,

Djida TAZDAIT